

Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir

3 Place de la République 28019 CHARTRES cedex Téléphone : 02.37.20.72.54

Mél.: ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr

## POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Julien HERAUD Téléphone : 02 37 18 70 41

Objet : Subdélégation de signature portant sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes

Chartres, le 24/08/2021

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009, modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009, modifié, relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 portant réglementation des CHSCT, modifié par le décret du 28 juin 2011 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir :

Vu le décret du 4 mars 2020 portant nomination de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Thierry PINTARD en qualité d'administrateur des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2017 portant affectation de M. Thierry PINTARD en qualité d'administrateur des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, DECIDE :

## Article 1er:

L'arrêté du 17 juin 2021 est abrogé.

## Article 2:

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry PINTARD, la délégation qui lui est conférée par arrêté préfectoral n° 34/2021 du 1<sup>er</sup> mars 2021 sera exercée par :

Madame Claire REYNAUD, Inspectrice Principale des Finances Publiques, et Monsieur Ludovic PEYTIER, Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Thierry PINTARD par l'arrêté préfectoral précité.

Madame Leslie DUQUENOY et Madame Sarah ALAMI, Inspectrices des Finances Publiques, Monsieur Franck LUCEREAU et Monsieur Cyrille CABRERA, Inspecteurs des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Thierry PINTARD par l'arrêté préfectoral précité et à valider les actes de toute nature dans les applications Chorus formulaires et Chorus coeur (dont les ordres à payer) sur les programmes 156, 218, 362 et 723;

Madame Dominique BERDIN, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, à l'effet de signer jusqu'au 30 septembre 2021 les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Thierry PINTARD par l'arrêté préfectoral précité et à valider les actes de toute nature dans les applications Chorus formulaires et Chorus coeur (dont les ordres à payer) sur les programmes 156, 218, 362 et 723;

Madame Delphine SCHMID et Madame Laure BEDIGIE, Contrôleuses des Finances Publiques, à l'effet de signer les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour lesquels délégation a été donnée à M. Thierry PINTARD par l'arrêté préfectoral précité et à valider les actes de toute nature dans les applications Chorus formulaires et Chorus coeur (dont les ordres à payer) sur les programmes 156, 218, 362 et 723;

Marie-Astrid GOSSET, Inspectrice des Finances publiques et Monsieur Hervé REBMEISTER, Inspecteur des Finances publiques, huissiers des Finances publiques, pour l'engagement des dépenses nécessaires relatives à l'exercice de leurs missions de constatation et de recouvrement;

Madame Caroline GUYONNOT, Inspectrice des Finances Publiques, pour le programme 156 en ce qui concerne les indus sur rémunérations et leur validation dans l'application Chorus formulaires ;

Article 3 : L'Administrateur des Finances Publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui s'appliquera à compter du 1er septembre 2021.

L'Administrateur des Finances Publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

Thierry PINTARD

